Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT

29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

R E C E P I S S E D E D E P O T

ME MARCEL HASCOET AVOCAT

20 QUAI DU CDT-MALBERT
B.P. 19
26265 BREST CEDEX

V/REF :
N/REF : 62 B 22 / R-19

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 01/06/99, SOUS LE NUMERO R-19,

ORDONNANCE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS EN
DATE DU 01/06/1999 (FUSION ABSORPTION ART.378-1 L.66)

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON
SOCIETE ANONYME
LE RADEN
PLOUVIEN
29212 PLABENNEC

R.C.S BREST B 636 220 220 (62 B 22)

LE GREFFIER

990 0 12 11
7 99 000 130
62B22
R19 du 07/06/1999

REQUETE

EXTRAIT
DES MINUTES
DU GREFFE
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST
GREFFIER

à

Monsieur Le Président du
Tribunal de Commerce
de Brest
Cours d'Ajot

29200 BREST

Monsieur Le Président,

LE SOUSSIGNE :

- Maître Marcel HASCOET
Avocat
Exerçant à 29200 BREST - 20, Quai du Commandant Malbert

Agissant au nom et pour le compte de :

- Monsieur Jean LEON
Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON, en abrégé « S.I.L.L. »

Société Anonyme au capital de 8 067 500 FRANCS
Dont le siège social est à 29860 PLOUVIEN – LE RADEN

Identifiée sous le numéro 636 220 220 - RCS BREST

A l'honneur de vous exposer

Que la SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON se propose de réaliser une fusion par absorption avec sa filiale à 100%, la société « SARL PRIGENT », SARL au capital de 50 000 FRANCS, dont le siège social est à KERHUEL - SAINT DIVY – 29800 LANDERNEAU, identifiée sous le numéro 637 020 298 – RCS BREST.

En conséquence, il a l'honneur de vous demander, conformément à l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966, de bien vouloir désigner un Commissaire chargé de vérifier les apports en nature qui doivent être faits par la société « SARL PRIGENT » à la SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON, et d'en faire rapport conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi de 1966;

Il vous prie, Monsieur Le Président, de bien vouloir agréer ses sentiments distingués.

Jean LEON
Représenté par Marcel HASCOET
Avocat

AVOCAT
Ancien Conseil Juridique

O R D O N N A N C E

No 99 000130

Nous, Georges VILLIER, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST,
Assisté de Madame Béatrice BONDER, Greffier,

Vu la requete qui précède et les motifs y exposés

Vu l'article 378-1 de la loi du 24/07/1966, 169 du décret du 23 mars 1967,

Désignons Monsieur Alain LE ROUX
10 rue Nicéphore NIEPCE
29200 BREST
en qualité de Commissaire aux apports,
Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de RENNES,

AVEC POUR MISSION :

- d'apprécier et d'évaluer l'apport que doit faire la société SARL PRIGENT à la SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON S.I.L.L. ;
- d'apprécier la valeur de tous avantages particuliers pouvant éventuellement exister ;
- de ces évaluations, constatations et avis, dresser un rapport, qui contiendra les indications prévues par les textes réglementaires ;

qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967.

FAIT A BREST LE 1-6-1999

LE GREFFIER
B. BONDER

LE PRESIDENT
Georges VILLIER